

CONSULTATION NATIONALE

(N° 2013 G 68)

La STEG se propose de lancer une consultation nationale ayant pour objet :

« ACQUISITION DE DEUX GROUPES DE SOUDURE ».

Les soumissionnaires désirant prendre part à cette consultation sont invités à prendre contact directement avec :

La Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz

Direction de la Production et du Transport Gaz - Département Logistique

19, rue Belhassen Ben Chaâbane -- 1005 El Omrane – Tunisie --Tél : 71 959 933 poste 15 42

Le retrait du dossier de consultation est effectué **sur présentation d'une demande écrite** et le versement d'un montant non remboursable de trente dinars (30 DT) en espèces ou par chèque certifié libellé au nom de la STEG.

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux conditions de la consultation.

Les offres doivent être envoyées par voie postale recommandées ou par rapide poste sous doubles enveloppes fermés et cachetés à l'adresse suivante:

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES ACHATS

DIRECTION DE LA PRODUCTION ET DU TRANSPORT GAZ

19, rue Belhassen Ben Chaâbane - 1005 El Omrane - Tunisie

CONSULTATION NATIONALE N° 2013 G 68 : « ACQUISITION DE DEUX GROUPES DE SOUDURE »

Elles doivent être accompagnées, sous peine de nullité, des pièces suivantes :

- * Une déclaration sur l'honneur, que le soumissionnaire ne se trouve pas en état de faillite ou en redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur.
- * Un certificat d'affiliation à la CNSS ou organisme équivalent (original).
- * Certificat d'appartenance : la déclaration sur l'honneur que le soumissionnaire n'était pas un agent public au sein de la STEG, ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans (sauf pour les essaimés).

Les offres resteront valables durant 60 jours à partir du lendemain de la date limite de réception des offres fixées au **Jeudi 31 Octobre 2013 à 16H30**.

N.B : Ne peuvent participer à la consultation que les soumissionnaires ayant retiré d'une façon régulière le cahier des charges.

Le représentant du soumissionnaire doit obligatoirement être muni d'un mandat de représentation portant le nom du mandataire et la pièce d'identification.